

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif les p'tits crayons inc.	Numéro de permis 2019694	Date d'inspection Le 24 novembre 2022	
Nom de l'établissement Centre éducatif les p'tits crayons Inc.		Numéro de téléphone (506) 334-0252	
Adresse 313 rue Centrale Memramcook NB E4K 1Z9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	15 déc. 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe que la programmation de cette semaine et de ce mois-ci est affichée au sein des salles de classe. Cependant, lorsque l'inspectrice demande aux éducatrices de voir la programmation de la dernière année, aucun document n'a pu être fourni. De plus, il n'y a aucune programmation pour les enfants d'âges scolaires. La directrice de la corporation devra s'assurer que les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	08 déc. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'enfant vérifié manque l'adresse complète des contacts d'urgences. Recommandation que tous les dossiers d'enfants soient vérifiés afin de s'assurer que toute information requise est indiquée au sien des dossiers des enfants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	24 nov. 2022	24 nov. 2022
Commentaires : 4 dossiers d'employés manquent une copie de leurs certificats du cours d'Introduction en éducation à la petite enfance. 1 dossier d'employé manque une copie de leur certificat en Éducation à la petite enfance. Cette information fut ajoutée au sein des dossiers immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	24 nov. 2022	24 nov. 2022

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires : Les registres des présences quotidiennes des enfants sont tenus sur les lieux. Cependant, l'inspectrice observe que les éducatrices n'ont pas emporté ceux-ci lorsqu'elles sont sorties dans l'aire de jeu extérieur avec les enfants. Ceci fut corrigé lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	29 nov. 2022	
Commentaires : La routine quotidienne n'est pas affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. La directrice de la corporation ajoute la routine au sein de chaque salle de classe. Cependant, il manque la routine quotidienne pour les enfants d'âge scolaire lorsqu'ils passent la pleine journée au sein de l'établissement. Cette information devra être ajoutée.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	08 déc. 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe qu'il manque une surface protectrice autour du dome. La directrice de la corporation devra s'assurer d'ajouter la surface protectrice requise ou d'enlever le dome de l'aire de jeu extérieur. La directrice de la corporation devra s'assurer que les enfants n'utilisent pas le dome jusqu'à temps une surface adéquate soit ajoutée.			
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : b) soit recouverte de plus d'une matière afin de permettre différents types d'activités.	31(4)(b)	08 déc. 2022	
Commentaires : L'aire de jeu extérieur des nourrissons est seulement recouverte d'une surface, soit le gazon. La directrice de la corporation devra s'assurer que cet air de jeu est muni de plusieurs surfaces qui permettent aux enfants de se prêter à divers types de jeux et les encouragent à vivre des expériences de jeu naturelles en plein air. La directrice de la corporation devra s'assurer que les surfaces sont d'une taille convenable afin que tous les nourrissons puissent l'utiliser simultanément.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	08 déc. 2022	
Commentaires :			
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche.	36(6)	08 déc. 2022	
Commentaires : L'inspectrice remarque que certains matelas de sieste sont déchirés, faisant en sorte qu'ils ne sont pas lavables et étanches. Une discussion a eu lieu avec la directrice de la corporation, qui indique que des nouveaux matelas ont été commandés et elle attend la livraison. Une preuve devra être fournie à l'inspectrice une fois les nouveaux matelas sont reçus.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	24 nov. 2022	24 nov. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe des produits toxiques sous l'évier dans la cuisine en bas. Les produits toxiques observés étaient des produits nettoyants ainsi que du détergent à vaisselle. L'inspectrice observe également du savon à lessive sur une étagère dans la cuisine ainsi qu'une bouteille aérosol de Febreeze dans une salle de bain. Tous produits toxiques doivent être barrés sous clé. Ceci fut placé sous clé immédiatement. La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	24 nov. 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe que la surface pour le changement des couches est munie de courroies de sécurité, par contre ceux-ci ne sont pas utilisés lors du changement de couche. La directrice de la corporation devra s'assurer que les courroies de sécurité sont utilisées lors du changement de couches afin d'assurer la sécurité des enfants.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	29 nov. 2022	
Commentaires : Les procédures applicables aux changements des couches ne sont pas affichées dans un endroit où les changements des couches sont effectués. La directrice de la corporation devra s'assurer que les procédures sont affichées.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	24 nov. 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe quelques fiches d'administration d'acétaminophène ainsi que des fiches d'administration de médicaments qui n'indiquent pas l'année que les médicaments ont été administrés. Afin de s'assurer que les fiches sont consignées chronologiquement, la directrice de la corporation devra s'assurer que la date, le mois ainsi que l'année soient inscrits sur ces documents.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	24 nov. 2022	24 nov. 2022
Commentaires : L'inspectrice observe que le ratio des enfants en bas âges n'est pas respecté lors du changement de couches. L'inspectrice observe une éducatrice dans la salle de classe avec 5 nourrissons pendant qu'une éducatrice effectue le changement de couche. Le ratio qui doit être respecté est 1 éducatrice pour 3 nourrissons. Une discussion a eu lieu avec les éducatrices ainsi que la directrice de la corporation et ceci fut respecté sur les lieux. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

En ce qui est du Règlement 33(2) de la Loi sur les services à la petite enfance, l'inspectrice observe qu'il manque une surface protectrice pour la glissade de l'équipement fixe. La directrice de la corporation devra s'assurer qu'une surface protectrice adéquate soit ajoutée afin d'assurer la sécurité des enfants. Entretemps, la directrice de la corporation devra s'assurer que les enfants ne se servent pas de l'équipement fixe.

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer à l'intérieur et à l'extérieur, la période du dîner ainsi que la période du repos. L'inspectrice observe des enfants faire des bricolages lors de la période du repos.

Lors du changement de couche, l'inspectrice observe des interactions positives entre l'éducatrice et les enfants, tels que chanter des chansons, parler doucement ainsi qu'utiliser des mots d'encouragement.

Une discussion a eu lieu avec la directrice de la corporation concernant différentes idées de comment afficher les nourritures non permises au sein de l'établissement.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 novembre 2022

Date

original signé par
Christine McGraw-Bourque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 novembre 2022

Date